



DELIBERATION

N° CP_2026_07_007

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 7 JUILLET 2026

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle attractivité, aménagement du territoire et transitions/Mission randonnée

OBJET : Intervention dans le domaine de la randonnée

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BOST, M. BUSSIÈRE, M. ESCURE, Mme GENTIL, M. GERAUDIE, Mme LALOGÉ, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme TLEMSANI, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme ACHARD, excusée, a donné délégation de vote à M. BARRY ; M. BEGOUT, excusé, a donné délégation de vote à Mme YILDIRIM ; M. DESTRUHAUT, excusé, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; Mme MANUS, excusée, a donné délégation de vote à M. BUSSIÈRE ; Mme SELLÈS, excusée, a donné délégation de vote à Mme MORIZIO ; Mme TUYERAS, excusée, a donné délégation de vote à M. ALLARD.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

La loi du 22 juillet 1983 a donné compétence aux Départements pour élaborer un Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Dans ce cadre, sont proposées à l'examen de la Commission permanente l'inscription d'un nouveau circuit et d'une liaison, ainsi que la modification de trois itinéraires déjà inscrits.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				
Recettes				

RAPPORT

La loi du 22 juillet 1983 a donné compétence aux Départements pour élaborer un PDIPR. A ce titre, le PDIPR mis en place par le Département de la Haute-Vienne intègre régulièrement des itinéraires de qualité dans la perspective de constituer un maillage cohérent et homogène sur l'ensemble du territoire départemental. Il s'agit également de conforter l'attractivité touristique du territoire, tout particulièrement en matière de tourisme durable.

Dans ce cadre, de nouvelles demandes ont été présentées au Conseil départemental. Elles concernent :

- l'inscription d'un nouveau circuit de 11 km au départ de la commune de Saint-Priest-Taurion ;
- l'inscription d'une liaison de 0,8 km entre deux itinéraires sur la commune de Limoges ;
- les modifications de trois itinéraires sur les communes de Limoges, Saint-Yrieix-sous-Aixe et Aixe-sur-Vienne.

Ces évolutions, détaillées en annexes, ont reçu un avis favorable de la Commission départementale du PDIPR. Les partenaires compétents ont également été consultés dans le cadre de la procédure réglementaire.

Dans ces conditions, il est proposé d'approuver l'inscription au PDIPR ainsi que les modifications des circuits et chemins, conformément aux tableaux figurant en annexes. Le linéaire total de chemins inscrits serait ainsi porté à 4 975,4 km.

DECISION

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;

Vu la circulaire ministérielle du 30 août 1988 relative aux PDIPR ;

Vu les délibérations du Conseil général des 27 juin 2003, 19 et 20 février 2004, 29 octobre 2004, 21 et 22 février 2005, 27 juin 2005, 27 et 28 février 2006, 20 et 21 février 2007, 29 juin 2007, 26 octobre 2007, 7 et 8 février 2008, 5 novembre 2010, 14 février 2013 et de l'Assemblée départementale des 17 février 2014 et 2 février 2023 relatives à la politique départementale en faveur de la randonnée ;

Vu les délibérations de la Commission permanente des 6 octobre 2015 et 2 février 2023 relatives à la politique départementale en faveur de la randonnée ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 17 octobre 2024 relative à la feuille de route du Département en matière de développement touristique pour la période 2024-2028 ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 2 avril 2026 relative aux actions en faveur du développement touristique ;

Considérant l'avis favorable de la Commission départementale du PDIPR des 15 octobre 2024 et 6 novembre 2025 ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie dans au collège Maryse Bastié de Nantiat 10, rue du collège - 87140 NANTIAT, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'inscrire au PDIPR les chemins ruraux et parcelles communales qui composent la boucle au départ de la commune de Saint-Priest-Taurion, ainsi que la liaison présentée par la Commune de Limoges, tels que décrits en annexes ;

d'approuver les modifications des inscriptions au PDIPR des circuits « Boucle de la porcelaine » sur la commune de Limoges, « Les sentiers de Saint-Yrieix-sous-Aixe » sur la commune de Saint-Yrieix-sous-Aixe et « Pays d'eau et de verdure » sur la commune d'Aixe-sur-Vienne, tels que décrits en annexes ;

d'autoriser le Président du Département à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

25 Pour : Mme ACHARD (délégation de vote à M. BARRY), M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT (délégation de vote à Mme YILDIRIM), M. BOST, M. BUSSIÈRE, M. DESTRUHAUT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. ESCURE, Mme GENTIL, M. GERAUDIE, Mme LALOGÉ, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS (délégation de vote à M. BUSSIÈRE), M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme SELLÈS (délégation de vote à Mme MORIZIO), Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS (délégation de vote à M. ALLARD), Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur général des services

Franck PERRACHON